

& Charte Éthique Groupe



« Nous nous devons d'être exemplaires dans nos comportements et de promouvoir l'éthique dans l'ensemble de nos activités professionnelles. »

Jean-Bernard LEVY, Président-directeur général

Les valeurs du Groupe







Notre ambition

Dans un contexte de transition énergétique, l'ambition du groupe EDF est d'être champion de la croissance bas carbone, engagé pour répondre aux attentes nouvelles des clients, comme de l'ensemble des parties prenantes, en leur proposant des biens et des services à valeur ajoutée.

Le partage de nos valeurs éthiques et le respect des lois et règlements auxquels nous sommes soumis sont au cœur de notre engagement et illustre notre responsabilité d'entreprise.

Les valeurs du Groupe

La Charte éthique Groupe se décline depuis 2013, dans une exigence d'intégrité et au service de la performance, autour des trois valeurs qui s'incarnent dans nos activités :

Respect Solidarité Responsabilité

Ces valeurs fondent notre identité et marquent notre fierté. Elles confortent notre engagement d'assurer une relation de confiance auprès de tous nos interlocuteurs. Elles sont le garant de la cohésion du Groupe.

Respect



- Respecter les salariés en tant que personnes, leurs droits et fonder nos relations professionnelles au sein du Groupe sur l'écoute, le dialogue, la confiance et l'esprit d'équipe.
- Bannir tout comportement de harcèlement ou de discrimination, prévenir et traiter dans la vie au travail toute situation de violence physique ou morale, d'intolérance ou d'injustice.
- Respecter les opinions de chacun, y compris politiques, syndicales ou religieuses, à la condition que leur expression ne porte pas atteinte aux lois et règlements; s'interdire de les imposer aux autres.
- Protéger l'environnement en maîtrisant les risques, et être vigilant sur les impacts de nos activités vis-à-vis des personnes et de la nature.



- Agir pour le collectif, et favoriser la cohésion sociale au sein du Groupe.
- Accompagner les personnes les plus fragiles parmi nos collègues ou les tiers, notamment les hommes et les femmes en situation de handicap ou nos clients en précarité énergétique.
- Favoriser l'accès au savoir ainsi que la transmission des connaissances en particulier entre les générations de salariés du Groupe.
- Être un acteur engagé dans les situations d'urgence, en soutien aux populations, en France, en Europe et dans le reste du monde.

Responsabilité



- Garantir la sûreté de nos ouvrages et de nos installations industrielles, assurer la santé et la sécurité des personnes concernées par nos activités.
- Être à l'écoute et agir avec honnêteté, impartialité, équité et transparence à l'égard des salariés, clients, fournisseurs, partenaires, actionnaires, associations et pouvoirs publics.
- Pratiquer la tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption sous toutes leurs formes.
- Protéger le patrimoine matériel et immatériel, traiter de façon responsable les informations sensibles, et respecter les réglementations de protection des données personnelles.



Notre adhésion au pacte mondial des Nations Unies

EDF a adhéré au pacte mondial des Nations Unies depuis 2001 et s'est engagée à respecter dix principes portant sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et, depuis 2004, la lutte contre la corruption.

DROITS DE L'HOMME

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
- **2.** À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

DROIT DU TRAVAIL

- **3.** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- **4.** L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
- **6.** L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

- **7.** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- **8.** À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- **9.** À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Groupe se réfère aux engagements internationaux suivants:

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention internationale des droits de l'enfant
- Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales
- Conventions de l'Organisation internationale du travail garantissant les principes et droits fondamentaux du travail et luttant contre les discriminations
- Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des multinationales
- Convention des Nations Unies contre la corruption

La Charte Éthique Groupe, le Code de conduite Éthique et Conformité et l'information sur le dispositif d'alerte Groupe sont accessibles depuis le site internet :

www.edf.fr

